Liste de planification pour l'exécuteur testamentaire

CHOIX JUDICIEUX AGF

Planification successorale

Régime de pensions du Canada

Bien qu'il ne soit jamais facile de parler de la mort avec nos proches, il est nécessaire de le faire avant que l'inévitable se produise.

Il ne faut pas oublier non plus la dynamique familiale. Comme le règlement d'une succession peut s'avérer compliqué, il importe de donner le bon ton à la discussion.

Pour ce faire, il sera peut-être bon de nommer un exécuteur qui facilitera la transition. Cette personne devra suivre un certain nombre d'étapes, et la liste ci-dessous pourrait lui être utile pour traverser ce processus difficile.

Veuillez noter que bien que cette liste énonce de nombreuses responsabilités liées au rôle d'exécuteur, elle n'est pas exhaustive et ne doit pas être interprétée comme une source de conseils en matière juridique, fiscale ou d'investissement.

Première étape			Vérifier les prêts impayés, hypothèques, impôts, etc.
Immédiatement après le décès			Prendre connaissance de la dernière déclaration
	ocaliser et prendre connaissance du testament		de revenus
	Rassembler tous les documents et communiquer avec un avocat spécialisé en droit successoral pour		Obtenir plusieurs copies certifiées du certificat de décès auprès du directeur funéraire
	faciliter l'administration		Si la personne décédée était locataire, aviser le
	Prévoir le soin de tout animal domestique		propriétaire et prendre les mesures pour résilier le bail
	Participer aux arrangements funéraires et rubriques nécrologiques		Aviser les sociétés d'assurance-vie du décès et leur fournir une copie du certificat de décès
	Aviser les membres de la famille, les amis et les bénéficiaires		Communiquer avec la ville/municipalité pour procéder au transfert de propriété des biens immobiliers (le cas échéant)
	Identifier et nommer des personnes qui seront chargées de prendre les décisions		Calculer la valeur actuelle des REER/FERR (à la date du décès) aux fins de l'impôt sur les successions
	Annuler les cartes de crédit, les adhésions, le téléphone, le câble, le passeport, le permis de conduire, la carte d'assurance maladie et le numéro d'assurance sociale		Informer la Société canadienne des postes pour rediriger le courrier
			Envoyer une copie du testament à chaque bénéficiaire
Deuxième étape			Prendre rendez-vous pour examiner le portefeuille de
Documents et avis			placements avec le conseiller financier
	Rassembler et examiner tous les documents relatifs aux actifs et aux dettes, notamment les polices d'assurance-vie, bulletins de paie et prestations du		Tenir un dossier de ce que vous avez fait et de ce que vous ferez
			suite au verso



Troisième étape Gérer les actifs

	Ouvrir un compte bancaire où seront déposés les revenus et les produits des actifs de la succession et qui servira à payer les dépenses liées à la succession			
	Consulter un avocat pour déterminer si le testament doit être homologué			
	Dresser l'inventaire de tous les biens personnels, y compris les articles ménagers, effets personnels, comptes bancaires, REER, FERR, régimes de retraite, comptes au comptant, actions, obligations, etc.			
	Vider le domicile			
	Trouver un lieu sûr pour les objets de valeur			
Situations particulières à prendre en considération (le cas échéant)				
	Le défunt est votre conjoint			
	Actifs ou bénéficiaires dans un autre pays			
	Bénéficiaires mineurs ou handicapés			
	Propriétés de vacances (chalets, condos)			
	Propriétaires d'entreprise			

Quatrième étape

Percevoir et transmettre aux bénéficiaires

Soumettre une demande d'homologation (le cas échéant)
Soumettre une demande d'administration
Déterminer quels biens doivent être transférés aux bénéficiaires
Produire la déclaration de revenus pour l'année du décès et pour les années antécédentes (le cas échéant)
Obtenir un certificat de décharge auprès de l'ARC

Ci	nquième étape			
Distribuer et clore la succession				
	Distribuer les biens aux bénéficiaires			
	Distribuer les effets personnels en suivant les directives du testament et obtenir des reçus			
	Établir des fiducies en suivant les directives du testament et investir les éléments d'actif fiduciaire en conséquence			
	Distribuer ce qui reste aux bénéficiaires résiduels			
	Vendre/transférer les terres directement aux bénéficiaires déterminés			
	Fermer le compte de succession lorsque cette dernière est réglée			
	Préparer un registre de tous les actifs, passifs et dépenses de la succession ainsi que l'explication			

de la distribution des actifs

Les renseignements contenus dans ce document ne sont fournis qu'à titre d'information générale et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement, des conseils fiscaux ou une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Nous recommandons aux investisseurs de consulter leur conseiller financier, conseiller fiscal ou conseiller juridique en ce qui concerne leur situation personnelle.

™ Le logo AGF est une marque enregistrée de la Société de Gestion AGF Limitée utilisée aux termes d'une licence.

